



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 25 novembre 2024**

**41 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget »**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIO BASILIENSIS (524/7.5.6/2586B)**

Mulhouse Alsace Agglomération est membre de cette structure d'information et de conseil au service des habitants de l'espace franco-germano-suisse sur tous les sujets ayant trait à leur vie quotidienne transfrontalière.

La convention de cofinancement portant sur la période 2023-2025 avait entériné une augmentation de 989,86 € sur la contribution annuelle au titre de la nécessaire consolidation de l'effectif correspondant à 4,5 ETP dont l'activité est en plein essor depuis la période de COVID.

Cette augmentation n'a cependant pas permis de résorber le déficit qui s'était fait jour en 2023 au regard de l'augmentation du cours du franc suisse, et pour lequel la participation de m2A est une nouvelle fois sollicitée pour un montant de 360 € soit 3,84% de la part française supportée principalement par l'Etat, la Région Grand Est et la CEA.

En 2022, cette part de déficit prise en charge par m2A s'était élevée à 450 €. Au titre de l'intérêt de ce service de proximité à caractère transfrontalier, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 360 € à la Regio Basiliensis en charge de sa gestion, sous la forme d'un versement unique.

Ce montant est disponible au budget primitif 2024 du service Relations internationales et transfrontalières :  
Chapitre 65 - article 65748 – fonction 048  
Service gestionnaire et utilisateur : 524  
Ligne de crédit n° 23823

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'attribution d'un montant de 360 € à la Regio Basiliensis,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

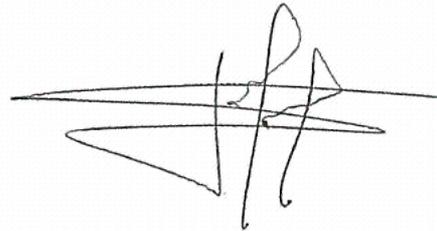
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in black ink.

Fabian JORDAN